Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique

****

LE DIRECTEUR GENERAL

****

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

Abidjan, le 03 JUIL. 2023

N° - 1216 /AIRP

AVIS D'ARRÊT DE COMMERCIALISATION DE BRICANYL LP® 5 mg COMPRIME A LIBERATION PROLONGEE BOÎTE DE 60

A l'attention des professionnels de santé

Les laboratoires ASTRAZENECA, en accord avec l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique, procèdent pour des raisons commerciales, **à l'arrêt de la commercialisation de leur spécialité BRICANYL LP® 5 mg à libération prolongée, boîte de 60.**

Par conséquent, l'attestation de visa d'enregistrement **N° E-91-0015 est abrogée.**

Les quantités disponibles sur le territoire ivoirien, à la date de signature du présent avis, seront commercialisées jusqu'à épuisement des stocks.

ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS
DE COTE D'IVOIRE
04-07-2023
COURRIER ARRIVEE
SN° 545

AUTORITE IVOIRIENNE DE REGULATION PHARMACEUTIQUE

Dr Assane COULIBALY

Ampliations :

- Cabinet du Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
- Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP) (pour diffusion)
- Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) (pour diffusion)
- Union des Pharmaciens Privés (pour diffusion)
- Syndicat des Médecins Privés (pour diffusion)
- SYNACASS-CI (pour diffusion)
- Grossistes - Répartiteurs (pour diffusion)
- Comité National de Lutte contre la Contrefaçon (CNLC)
- Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes (CNOCD)
- Les laboratoires ASTRAZENECA